



1. En Belgique, en quelle année fut votée la loi accordant le droit de vote à tous les hommes âgés de 21 ans ?

- a. 1914
- b. 1919
- c. 1924

2. En Belgique, en quelle année le suffrage universel fut-il appliqué aux femmes ?

- a. 1936
- b. 1945
- c. 1948



3. Aujourd'hui en Belgique, qui a le droit et le devoir d'aller voter aux élections communales ?

4. Combien y a-t-il de communes en Belgique, depuis 1976 ?

- a. 573
- b. 589
- c. 603



5. Les élections communales ont lieu :

- a. Tous les 4 ans
- b. Tous les 6 ans
- c. Tous les 7 ans

6. Comment s'appelle l'assemblée élue par les électeurs lors des élections communales ?

- a. L'Assemblée communale
- b. Le Conseil communal
- c. Le Collège échevinal



7. Le Conseil communal élit les membres du CPAS

- a. Vrai
- b. Faux

8. Depuis 2001, la police est divisée en :

- a. Police judiciaire et police communale
- b. Police fédérale et police locale
- c. Police judiciaire, police communale et gendarmerie



9. Ces compétences sont-elles du ressort de la commune ?

- a. Le règlement de police quant au bruit
- b. La propreté et la salubrité publiques (poubelles)
- c. Les allocations familiales
- d. Les itinéraires des transports en commun
- e. L'aménagement des zonings industriels
- f. L'enseignement primaire



11. Quel est le nombre minimum des membres composant le Conseil communal ?

- a. 5
- b. 7
- c. 9



13. L'instauration de la fonction de médiateur est devenue une obligation pour les communes depuis 1995.

- a. Vrai
- b. Faux



15. Que signifient les initiales CPAS ?

- a. Commission publique d'assistance sociale
- b. Centre public d'aide sociale
- c. Centre public d'action sociale

10. Dans la commune, qui joue le rôle de « législateur communal » ?

- a. Le Conseil communal
- b. Le Collège des échevins et bourgmestre

12. Quel est le nombre maximum de membres composant le Conseil communal ?

- a. 45
- b. 50
- c. 55

14. Le nombre de sièges au Conseil communal varie en fonction de la population de la commune, étrangers non compris.

- a. Vrai
- b. Faux

16. La composition du Conseil de l'action sociale varie en fonction de la taille de la commune. Quelle est-elle ?

- a. De 8 à 13 membres
- b. De 9 à 15 membres
- c. De 5 à 10 membres



17. Qui élit les membres du CPAS ?

- a. Les électeurs
- b. Le Collège communal
- c. Le Conseil communal



19. Qui peut consulter les budgets et comptes des communes ?

- a. le Conseil communal
- b. Tout citoyen
- c. Les membres du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale



21. Il existe des dispositifs favorisant la participation du citoyen. Citez-en un qui soit à l'initiative de la commune et un qui soit du ressort du citoyen.



23. La concertation est obligatoire pour certaines matières si le nombre de plaignants dépasse 25 dans l'enquête publique.

- a. Vrai
- b. Faux

18. Parmi les 3 sources de revenus dont disposent les communes, quelle est la principale ?

- a. Les fonds propres (revenus d'activités et de patrimoine)
- b. Les recettes fiscales (contribution des ménages et entreprises)
- c. Les aides des autres pouvoirs (fédéral et régional)

20. Depuis quand la parité hommes-femmes sur les listes électorales est-elle obligatoire pour les élections communales ?

- a. 1994
- b. 2005
- c. 2011 (première mise en application prévue pour les élections de 2012)

22. Le CRAC, instauré par la Région wallonne depuis 1995 est un(e) :

- a. Centre de Revalidation des Accidentés Communaux
- b. Coordination Régionale des Actions Communautaires
- c. Centre Régional d'Aide aux Communes

24. Quel est le rôle du médiateur communal ?



25. La commune est-elle tenue de combler les déficits éventuels (fréquents) du CPAS ?

- a. Oui
- b. Non

26. Par qui sont élus les échevins ?

- a. Par les électeurs (premier degré)
- b. Par les conseillers communaux (second degré)



27. Les décisions du Collège communal sont toujours prises collégalement.

- a. Vrai
- b. Faux

28. Quel est le minimum et le maximum d'échevins qu'une commune peut avoir ?

- a. 2 à 10
- b. 3 à 15
- c. 2 à 25



29. Que veut dire CCAT ?

- a. Conseil Consultatif pour Agriculture et Territoire
- b. Conseil Consultatif pour Aménagement du Territoire
- c. Commission Consultative pour l'Aménagement du Territoire

30. Comment remplir son bulletin de vote valablement (quelles sont les différentes formes de vote ?)



31. Comment appelle-t-on actuellement le minimex ?

- a. Revenu d'action
- b. Revenu d'intégration

32. Les séances du Conseil communal sont publiques. Le citoyen a-t-il le droit de prendre la parole ?

- a. Oui
- b. Non, en principe



33. Au niveau communal, le logement est une mission

- a. Obligatoire
- b. Facultative

34. La commune a-t-elle des attributions en ce qui concerne le domaine de l'enfance ?

- a. Oui
- b. Non



35. Le Conseil de l'aide sociale se réunit-il en séance publique ou à huis clos ?

36. En matière d'aide, le CPAS n'a pas qu'un rôle financier.

Citez 3 autres missions du CPAS.



37. Le budget d'une commune est établi pour

- a. 1 an
- b. 2 ans
- c. 6 ans

38. Qu'est-ce qu'une ADL ?

- a. Une action durable localement
- b. Une agence de développement local
- c. Une agence des dépenses locales



39. Un budget communal peut présenter des pertes ou des profits ?

- a. Oui
- b. Non, en principe

40. Le traitement reçu par le bourgmestre correspond à un certain pourcentage de celui du secrétaire communal :

- a. Vrai
- b. Faux



- 41.** Le budget communal ne devient opérationnel qu'après avoir été approuvé par l'autorité de tutelle. Qui est l'autorité de tutelle en Wallonie ?
- a. Le gouverneur
 - b. Le bourgmestre
 - c. La députation permanente du Conseil provincial



- 42.** En Wallonie, une motion de méfiance constructive peut être votée par le Conseil communal à l'égard du Collège ou de l'un de ses membres ?
- a. Vrai
 - b. Faux



- 43.** Qui fait partie du Collège communal en Wallonie ?
- a. Le bourgmestre, les échevins et le président du CPAS
 - b. Uniquement le bourgmestre et les échevins



- 44.** Depuis 2006, en Wallonie, le bourgmestre est le candidat qui totalise le plus de voix de préférence sur la liste la plus importante parmi celles qui composent la majorité communale.
- a. Vrai
 - b. Faux

- 41b.** A Bruxelles, au sein du Collège, il est obligatoire d'avoir :
- a. Au moins un homme et une femme
 - b. Un nombre égal d'hommes et de femmes

- 42b.** A Bruxelles, le bourgmestre peut être désigné hors du Conseil communal :
- a. Vrai
 - b. Faux

- 43b.** Qui fait partie du Collège communal à Bruxelles ?
- a. Le bourgmestre, les échevins et le président du CPAS
 - b. Uniquement le bourgmestre et les échevins

- 44b.** Qu'est-ce que le CoBAT ?
- a. La Coopérative des Bâtiments bruxellois
 - b. La Cellule d'Organisation des Bureaux de l'Administration et des Travaux
 - c. Le Code Bruxellois d'Aménagement du Territoire